Arrêté | Générale | colonial

Arrêté n° 71-615/SG/FIN portant règlement provisoire du budget du Service local pour

n° 71-615/SG/FIN

Ministère MINISTERE DE FINANCE	**Date de publication** 22 avril 1971
Numéro JO n° 9 du 10/05/1971	**Date du numéro** 10 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre du budget du Service local pour l'exercice 1970 sont arrêtées provisoirement comme suit : Recettes recouvrées 2.851.034.756 Dépenses admises 2.735.046.326 d'où un excédent de recettes sur les dépenses 115.988.430 Cet excédent de recettes sera versé au «Fonds de réserve du Service local» conformément aux dispositions réglementaires.